

Le vingt six août deux-mille vingt et un à dix neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Samonac en mode huis-clos suivant les règles de distanciation et respect du protocole sanitaire sous la présidence de Madame Marie-Lise GIOVANNUCCI, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 Août 2021

Etaient présents : Mmes Marie-Lise GIOVANNUCCI, Marylin GONZALEZ, Nathalie NICOLET, Caroline VILLEGAS ; MM Michel AUDOUIN, Antoine DESFORGES, Thierry GAYET, Jean-Pierre LORENTE

Etaient absents : Jean-Luc BOUDENS (pouvoir à Th. GAYET), Elodie VANACKER (pouvoir à C. VILLEGAS)

Secrétaire de séance : Caroline VILLEGAS

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour était :

- Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente.
- Délibération sur la ré-indexation annuelle du loyer du logement communal du 4 allée des Vignes au 01/10/20.
- Délibération sur la ré-indexation annuelle du loyer des bâtiments du 3 rue de la Fontaine St Justin au 01/10/20.
- Validation de devis d'investissements dans le cadre du plan de relance et suite à la notification d'attribution de la subvention du DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) visant à réaliser des économies d'énergie.
 - **Salle polyvalente**
Amélioration du système de chauffage / pompe à chaleur air/air.
 - **Mairie**
Changement des fenêtres simple vitrage par des fenêtres double-vitrage
- Présentation de devis de voirie

BUDGET PRINCIPAL et BUDGET DU LOTISSEMENT DE TALET

- Décisions modificatives suite dépense complémentaire raccordement éclairage public.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Validation de devis d'investissements dans le cadre du plan de relance et suite à la notification d'attribution de la subvention du DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) visant à réaliser des économies d'énergie.
- **Salle Polyvalente** : volets roulants sur les 2 fenêtres de la salle polyvalente
- **Logements communaux** : pose de thermostats d'ambiance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

DELIBERATION SUR L'INDEXATION ANNUELLE DU LOYER MAISON 4 ALLEE DES VIGNES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au bail de location passé entre les locataires et la commune, il y a lieu de procéder à la révision annuelle du loyer mensuel d'habitation en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publiés par l'Insee le 16/07/2021 soit 131,12.

En conséquence le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit le loyer mensuel hors charges à compter du 01/10/2021

$$327,57 \text{ € X } 131,12 / 130,57 = 328,94\text{€}$$

Madame le Maire et Madame la Trésorière sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

DELIBERATION SUR L'INDEXATION ANNUELLE DU LOYER BATIMENTS 3 RUE DE LA FONTAINE ST JUSTIN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au bail emphytéotique passé entre la SIAEPA situé 3 rue de la Fontaine Saint Justin et la commune, il y a lieu de procéder à la révision du prix de la redevance mensuelle en fonction de la variation annuelle déterminée par l'indice du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2021 paru le 25/06/2021 (soit 1822)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au bail de location passé entre les locataires et la commune, il y a lieu de procéder à la révision annuelle du loyer mensuel en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publiés par l'Insee.

En conséquence le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit le loyer mensuel hors charges à compter du 01/10/2021

$$1.063,02 \text{ €} \times 1822 / 1770 = 1\,094,24\text{€}$$

Madame le Maire et Madame la Trésorière sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

AMELIORATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE POLYVALENTE VISANT A DES ECONOMIES D'ENERGIE INSTALLATION POMPE A CHALEUR ET SPLITS DANS LE CADRE DU PROGRAMME France RELANCE

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 23 février 2021 visant à soumettre une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La notification d'attribution étant parvenue à la mairie dans le cadre du programme France RELANCE, les travaux concernant la salle polyvalente peuvent faire l'objet d'une délibération afin de valider le devis qui avait été retenu dans le cadre d'économie d'énergie du moyen de chauffage, soit :

BATIMENT DE LA SALLE POLYVALENTE : AMELIORATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE

DEVIS ETS BISSON / SAMONAC

Fourniture et pose d'une pompe à chaleurs air/air et 5 unités murales réversibles (1 x 2kw + 3 x 2,5kw + 1x 3,5kw° réversible . Cet investissement est destiné à supprimer les 14 anciens radiants électriques placés sur les plafonds représentant actuellement le seul mode de chauffage. De plus la fourniture de remplacement des unités de chauffe devient très compliquée à trouver, représente un coût important et occasionne une consommation d'énergie élevé. Investir dans une pompe à chaleur air/air permettra d'optimiser la facture d'énergie ainsi qu'une meilleure régulation de la température dans les pièces.

Composée d'un groupe extérieur DAIKIN 5MXM90N et de 3 unités intérieures murales réversibles 3,5 Kw Daikin FTXM35N + 1 groupe extérieur DAIKIN RXM25N9 et 1 unité intérieure murale réversible 2,5 kw DAIKIN FTFXMS25N

Pour un montant de 12.565€ HT 15.078,00€ TTC

Subvention allouée de 50% sur le montant HT soit : 6.282€, le reste à charge pour la municipalité est de 8.796,00€

Les crédits nécessaires sont budgétisés sur l'imputation correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE ET CURAGES DE FOSSES

Mme le Maire expose qu'après les très fortes pluies des derniers mois et le relief accentué de Samonac, il devient à nouveau nécessaire de procéder à des travaux de curages de fossés et de renforcement de calcaire sur certains chemins.

M. Th GAYET présente le devis des Ets SANGUIGNE correspondant à une dépense de fonctionnement pour un montant de 3.445,00€ HT / 4.134,00€ TTC.

Ces travaux concernent les secteurs suivants et seront réalisés par l'artisan à l'aide d'une mini pelle.

- Rue de la Duranderie : peler l'accotement sur une quarantaine de mètres,
- Côte de Talet : curage de fossé sur 50 ml environ + talus affaissé à dégager ,
- Allée des Genêts : curage de fossé sur 20 ml environ,

- Allée des Vignes : curage de fossé sur 30 ml environ + remblai supplémentaire sur sentier randonneur accédant au bois représentant un complément au devis initial validé par délibération du 16 juin 2021,
- Chemin du lavoir : curage de fossé sur 120 ml environ + chemin en calcaire à refaire,
- Route de Comps : création d'un fossé sur 150 ml environ + calcaire,
- Chemin de Lousteauviel : chemin à refaire en calcaire.

Les crédits nécessaires sont budgétisés sur l'imputation correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE BICOUCHE – COTE DES BONLIERS

Mme le Maire informe que des travaux de réfection de voirie vont être pris en charge par le syndicat des eaux du SIAEPA suite aux travaux de raccordement à l'assainissement collectif Côte des Bonliers, à savoir la réfection d'un enrobé à chaud et la réfection d'un bicouche.

Le SIAEPA ne prenant à sa charge que les métrés correspondant aux ouvertures créées par leurs soins, la rue n'étant pas très large, il est proposé à la mairie de profiter du déploiement du matériel pour prendre en charge le complément tant que l'entreprise de BTP est présente afin d'avoir une rue en bon état sur toute sa largeur.

M. Th. GAYET présente le devis de la société COLAS correspondant à une dépense d'investissement pour la réalisation d'un bicouche dioritique pré-gravillonné pour un montant de 4.440,90€ HT/ 5.329,08€ TTC.

Les crédits nécessaires sont budgétisés sur l'imputation correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Mme le Maire informe de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget principal afin d'alimenter le budget annexe du lotissement de Talet pour des travaux complémentaires concernant des travaux complémentaires de raccordement des réseaux.

ORANGE : étude et travaux de câblage optiques et étude de projets de câblage :

ORANGE : étude de suivi des travaux et recette de conformité des infrastructures en lotissement :

ENEDIS : frais de raccordement à l'éclairage public :

Soit un montant total de 2.396,71€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Crédit à ouvrir

Chapitre 65 – Article 6521 : + 2.396,71€

Crédit à réduire

Chapitre 011 – Article 615221 : - 2.396,71€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE TALET - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Mme le Maire informe de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget annexe du lotissement de Talet afin de pouvoir créditer l'écriture visant à recevoir les crédits émis par le budget principal pour les travaux complémentaires réalisés.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 75 – Article 7552 : 2.396.71€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Article 6045 : 2.110,00€

Chapitre 01 – Article 605 : 286.71€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

VOLETS ROULANTS SUR LES 2 FENETRES DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 23 février 2021 visant à soumettre une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La notification d'attribution étant parvenue à la mairie dans le cadre du programme France RELANCE, les travaux concernant la Mairie peuvent faire l'objet d'une délibération afin de valider les devis qui avaient été retenus, soit :

BATIMENT DE LA SALLE POLYVALENTE : VOLETS ROULANTS SUR LES 2 FENETRES DE LA SALLE POLYVALENTE **DEVIS FABIEN FENETRES / GAURIAC**

Fourniture et pose de 2 volets roulants monobloc avec cellule solaire pour l'alimentation – quantité 2 pour les 2 fenêtres à poser suivant les prescriptions des bâtiments de France.

Pour un montant de 1.108,80€ / 1.330,56€

Subvention allouée de 50% sur le montant HT soit : 554€, le reste à charge pour la municipalité est de 776,56€

Les crédits nécessaires sont budgétisés sur l'imputation correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

LOGEMENTS COMMUNAUX – POSE DE THERMOSTATS D'AMBIANCE

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 23 février 2021 visant à soumettre une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La notification d'attribution étant parvenue à la mairie dans le cadre du programme France RELANCE, les travaux concernant la Mairie peuvent faire l'objet d'une délibération afin de valider les devis qui avaient été retenus, soit :

LOGEMENTS COMMUNAUX EQUIPES DE CHAUFFAGE CENTRAL GAZ :

Soit 2 et 4 allée des vignes et 17 allées de Tourteau pour un montant total de : 804,00 € HT / 884,40€ TTC

Subvention allouée de 50% sur le montant HT soit : 402€ le reste à charge pour la municipalité est de 482,40€.

Les crédits nécessaires sont budgétisés sur l'imputation correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- **JOURNEE DU PATRIMOINE : ouverture de l'église : samedi 18 septembre : de 9h30 à 12h puis de 15h à 17h et dimanche 19 septembre de 10h à 12h puis de 15h à 17h.**
- **Vide-grenier organisé par le Comité des Fêtes le dimanche 19 septembre**
- **REPAS DES AINES de plus de 60 ans (si maintien) le dimanche 19 décembre à 12h**
- **VISITE DU PERE NOEL + remise d'un livre et friandise à tous les enfants de SAMONAC scolarisés en école maternelle et primaire le samedi 18 décembre de 13h45 à 17h**

Fin de séance : 20h25